

DÉPARTEMENT  
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement  
de ROCHEFORT

Canton  
de ROYAN

Commune  
de ROYAN

SG 87/110

Objet

ACQUISITION DES TERRAINS  
DE Mme GUILBERT,  
ROND-POINT DU CT  
THIBAudeau

DATE DE CONVOCATION

9 NOVEMBRE 1987

DATE D'AFFICHAGE

9 NOVEMBRE 1987

Nombre de conseillers  
en exercice 33

Nombre de présents 26

Nombre de votants 31

POUR :

CONTRE :

ABSTENTION :

UNANIMITE

# Extrait du Registre des Délibérations DU CONSEIL MUNICIPAL

## COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent quatre vingt sept

le Seize Novembre

à 19 heures

le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. de LIPKOWSKI

Etaient présents : MM. de LIPKOWSKI - TAP - BOUTET - MOST -  
DAUZIDOU - BENOIT - Mmes LAFAYE - BUCHET - M. BARBAT - M. BIROLLEAU -  
M. CANDAU - Mme CENAC - M. COUNIL - Mmes DE GAYE - DEVIGNE -  
FONTAN - GAUDIN - M. LAPERCHE - M. LE GUEUT - M. MARCONI -  
M. MONNARD - M. POTENNEC - M. REVOLAT - M. ROUDOT - M. THOMAS  
Mme BARRAUD-DUCHERON

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. BUSSEREAU par M. BENOIT - M. BERNARD par M. TAP  
M. GÉOFFROY par M. BARBAT - M. PAPEAU par M. BIROLLEAU  
M. RIVES par M. MONNARD

ABSENTS : Mme JEAN - M. LACOTTE

Mme DEVIGNE

a été élu Secrétaire.

Le Conseil Municipal, lors de sa séance du 9 Juin 1987, avait décidé de proposer à Mme GUILBERT une somme maximale de 250 000 Frs destinée à l'acquisition des terrains, propriété de celle-ci, et que la Ville utilise au lieu dit Rond Point du Ct THIBAudeau.

Après comparution des parties au Palais de Justice de Saintes, un accord amiable a pu être obtenu qui semble satisfaire toutes les parties et qui permettra de mettre fin à la procédure actuellement pendante devant le Tribunal de Grande Instance de Saintes.

En effet, par lettre en date du 9 Octobre 1987, Mme GUILBERT nous a indiqué accepter un prix de 300 000 Frs.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ouï l'exposé de M. Le Rapporteur
- Après en avoir délibéré

DECIDE :

- d'annuler sa délibération du 9 Juin 1987
- d'acquérir le terrain actuellement utilisé par la Ville de ROYAN au lieu dit Rond-Point du Ct THIBAudeau, pour une somme de 300 000 Frs à titre d'indemnité et pour solde de tout compte, et de prendre en charge les frais de procédure.

REÇU A LA SOUS-PRÉFECTURE  
ROCHEFORT, LE

27 NOV. 1987

APPLICATION LOI N°82213  
du 2-3-1982

.../...

- que l'acte authentique sera dressé en l'étude de Me DUFOUR à ROYAN, chargé de la gestion des biens de Mme GUILBERT
- et d'imputer la dépense correspondante au budget de l'exercice 1987 (report 1986)

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits  
Ont signé au Registre, MM. Les Membres présents  
Pour extrait conforme

Pour le Député-Maire,  
Le Maire-Adjoint,



Y. TAP

